

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Arlequin Daycare Inc.	Numéro de permis 2002980	Date d'inspection Le 18 mars 2025	
Nom de l'établissement Garderie Arlequin II Daycare		Numéro de téléphone (506) 857-8010	
Adresse 444 McLaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	18 mars 2025	18 mars 2025
Commentaires : L'ors de l'arrivé de la Mentore en Assurance de la Qualité, il y avait 18 enfants dans une salle avec deux éducateurs. Le ratio dépassait le nombre d'enfants que deux éducateurs peuvent avoir. Le ratio enfant personnel doit être maintenu en tout temps. Une autre éducatrice a pris 3 enfants pour les apporter dans une autre classe. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	18 mars 2025	18 mars 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance la Qualité observe que la barrière qui sécurise l'endroit où les produits toxiques et d'entretien ménagé n'est pas fermé. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être tous rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. Après une discussion avec l'exploitante, la barrière a été fermée immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	24 mars 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que 7 bouteilles d'eau sur 16 ne sont pas étiquetées avec le nom de l'enfant. Les effets personnels des enfants doivent porter une étiquette. Dans une autre classe, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé que 3 bouteilles d'eau sur 5 ne sont pas étiquetées avec le nom de l'enfant. Les effets personnels des enfants doivent porter une étiquette. L'exploitante indique le nom des enfants sur les bouteilles d'eau.			
9(5) Le nombre d'enfants regroupés dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel ne peut être supérieur au nombre d'enfants pouvant être assignés à deux éducateurs.	9(5)	18 mars 2025	18 mars 2025

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : L'ors de l'arrivé de la Mentore en Assurance de la Qualité, il y avait 18 enfants dans une salle avec deux éducateurs. Le ratio dépassait le nombre d'enfants qui peut être assigné à 2 éducateurs. Le nombre d'enfants dans un groupe ne peut dépasser le nombre pouvant être assigné à 2 éducateurs. Une autre éducatrice a pris 3 enfants pour les apporter dans une autre classe. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants : - Le ratio enfant personnel - Accès à l'établissement - L'orientation des enfants - Santé - Sécurité - Alimentation - Effets personnels La MAQ a observé un enfant sortir des collations de sa boîte à dîner et ensuite le manger. L'enfant n'avait pas lavé ses mains avant de manger. Une discussion a eu lieu avec les éducatrices et l'exploitante au sujet de se laver les mains avant de manger de la nourriture. La MAQ recommande au personnel de réviser les Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives. La MAQ a eu une discussion avec l'exploitante au niveau de l'importance de l'étiquetage des effets personnels. La MAQ suggère à l'exploitante d'envoyer un rappel aux parents à ce sujet. La MAQ a observé les enfants faire un dessin créatif au sujet du printemps. La MAQ a aussi observé une éducatrice avoir une discussion au sujet des activités possible que les enfants peuvent pratiquer durant le printemps. Des interactions positives ont été observées entre les éducatrices et les enfants.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 mars 2025

Date

original signé par
Yvette Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mars 2025

Date